



MÉMOIRES DE CHATEAULIN

# CHATEAULIN 14-18

Nous avons évoqué dans le numéro de lancement de « Châteaulin 14-18 » notre commune à la veille de la première guerre mondiale. Châteaulin comptait alors 4271 habitants. Au recensement de 1921 on n'en dénombrera plus que 4005. Plus de quatre années d'un conflit très meurtrier en sont la cause.

Ce numéro est consacré à la situation internationale très tendue et à la préparation de notre pays au conflit qui va éclater. Les années 1913 et 1914 voient se multiplier des incidents frontaliers qui déclenchent immédiatement des problèmes diplomatiques. L'assassinat, à Sarajevo, de l'archiduc François Joseph et de son épouse, marque le début d'une escalade tout au long du mois de juillet 1914, escalade qui verra son terme avec les déclarations de guerre fusant dans tous les sens les premiers jours d'août.

En même temps, des internationalistes, favorables à la paix, comme le socialiste Jean Jaurès, parcourent l'Europe pour tenter l'impossible, empêcher la guerre. La veille de sa mort, Jaurès était à Bruxelles pour cela.

Trois hommes politiques vont marquer, côté français, la guerre 14-18 : Clemenceau à partir de 1917, Aristide Briand ministre du cabinet Viviani à partir de juillet 1914 et président du Conseil de 1915 à 1917, et enfin Raymond Poincaré, président de la république de 1913 à 1920.

Et notre futur poilu, que fait-il ? Le recensement de 1911 nous le montre cultivateur avec son père et sa sœur sur leur ferme de Quélenec. Ils sont aidés par deux domestiques. Il continue à recevoir des cartes de son cousin et, il se marie le 21 juillet 1914. Son beau-frère est en permission pour assister au mariage et est rappelé, comme tous les permissionnaires le 28 juillet, quelques jours avant la mobilisation générale.

## Le Bas Breton, 11 juillet 1914

Jeudi, à 10h30 du matin, un encombrement de voitures s'est produit au marché aux veaux. Un char à banc s'étant avancé sur les veaux, l'un d'eux eut la tête engagée sous une roue. Pour éviter sa mort, M. Yves Favennec, garçon boucher, saisit le cheval pour faire reculer la voiture, mais cette dernière vint heurter avec violence un autre attelage qui subitement s'emporta et s'élança dans la direction du quai Carnot. M. Louis Kerguelen, 2<sup>ème</sup> maître de marine en permission à Châteaulin, voyant le danger, s'élança à la tête de l'animal, le saisit par la bride et réussit à le maîtriser. Grâce à son sang froid, de graves accidents ont pu être évités.



## Le conflit Austro-Serbe (Le Bas-Breton, 1<sup>er</sup> août 1914)

*Un fait, d'une importance inouïe, a dominé la politique de tous les États au cours de ces dernières journées. Le gouvernement austro-hongrois, que l'assassinat de l'archiduc-héritier et de l'archiduchesse, à Sarajevo, par deux Serbes, a surexcité au plus haut point, et que le gouvernement de Berlin a entretenu dans ses dispositions belliqueuses, a lancé un ultimatum à la Serbie qu'il rend responsable de l'assassinat. Cet ultimatum contenait des clauses que la Serbie ne pouvait accepter sans porter gravement atteinte à son indépendance. Pourtant la Serbie a répondu affirmativement à la plupart des exigences Austro-Hongroises. Cette réponse n'ayant pas été jugée satisfaisante, le gouvernement de Vienne a rompu toute relation avec le gouvernement de Belgrade et lui a notifié la déclaration de guerre.*

*Cette nouvelle a eu dans toute l'Europe un retentissement considérable. Toutes les nations se sont mises alors sur le pied de guerre. C'est qu'en effet la Russie s'est considérée comme protectrice naturelle des États Slaves des Balkans, elle a mobilisé sur la frontière autrichienne quatorze corps d'armée et a donné à entendre à l'Allemagne que la mobilisation de cette dernière, qui soutient l'Autriche, serait suivi immédiatement de la mobilisation du reste de l'armée russe.*

*L'Angleterre, dont l'Allemagne semblait escompter l'abstention, a fait savoir, de son côté à Berlin et à Vienne, qu'en cas de guerre européenne, elle serait aux côtés de la Russie et de la France...*

*... Quelques faits de guerre sont signalés. Les Serbes ont fait sauter le pont du chemin de fer de Semlin, sur le Danube. D'autre part, les Autrichiens ont saisi deux navires Serbes transportant de la contrebande. Des combats ont eu lieu à la frontière Serbo-Autrichienne. La ville de Belgrade, capitale de la Serbie est évacuée... Dans toutes les villes de l'Europe, l'inquiétude est extrême. Jamais depuis 1870 la situation extérieure n'avait été aussi grave. L'Europe sera-t-elle demain à feu et à sang ?*

## Le service de 3 ans (Le Bas-Breton, 8 mars 1913)

*Le conseil supérieur de la guerre vient de se prononcer en faveur du service de 3 ans, strictement et rigoureusement égal pour tous, sans aucune dispense... La mesure est grave, surtout si, comme il en est question, elle doit avoir un effet ....*

*Parmi les jeunes soldats qui se trouvent actuellement sous les drapeaux, un certain nombre ont, avant de partir au régiment et dans la certitude où ils étaient de n'accomplir que deux ans de service, contracté mariage et fondé un foyer. Va-t-on garder ces jeunes chefs de famille une année de plus à la caserne ?*

*Ce serait là, à notre avis, une injustice et un singulier moyen d'encourager la dépopulation ? Nous nous résignerons si les nécessités supérieures de la défense nationale l'exigent, à ce que tous les jeunes Français actuellement au service, comme ceux qui y seront demain, restent pendant 3 ans à la disposition du ministère de la Guerre.*

*Mais il nous semble qu'au moins une exception devrait être faite en faveur des soldats mariés et surtout de ceux qui sont père de famille.*

*D'autre part, c'est à tort qu'on prétend que l'impôt du sang est égalitaire. En réalité, il frappe plus lourdement les pauvres que les riches, les familles nombreuses que celles qui n'ont pas ou peu d'enfants. Le départ pour le régiment d'un fils oisif qui vit au dépens des siens ne grève pas sensiblement le budget familial. Au contraire, l'absence d'un enfant valide et en état de gagner sa vie cause un double préjudice aux travailleurs modestes : ouvriers, petits cultivateurs, petits artisans. Pendant qu'il est à la caserne, ses parents sont privés de l'aide qu'ils trouvaient dans son travail et ils sont obligés de se saigner aux quatre veines pour lui procurer un peu d'argent de poche....*

## Un nouvel impôt : l'impôt sur le revenu (Le Bas-Breton, 27 décembre 1913)

*Le projet d'impôt sur le revenu rédigé par M. Aimond au nom de la dite commission, vient d'être distribué aux sénateurs. C'est un travail considérable. L'impôt serait basé sur la déclaration facultative du contribuable, combinée avec l'évaluation administrative et les signes extérieurs. Cet impôt atteindra 5 millions de contribuables et comprendra les dégrèvements à la base que la commission a ainsi fixée : 1000 frs. dans les communes de 2000 hommes et au dessous ; 1250, de 2001 à 5000 hommes .... 2000 à Paris.*

*Il y aura des réductions pour charges de famille. L'impôt sera progressif et calculé à 4% à partir de 25000 francs de revenu. Les tarifs seront majorés de 20 pour cent pour les célibataires âgés de plus de 30 ans, sous réserve de déductions pour charges de famille....*

## La carrière de M. Poincaré (Le Bas-Breton, 25 janvier 1913)

Né le 2 août 1860 à Bar-le-Duc, M. Raymond Poincaré eut une jeunesse extrêmement studieuse. Fils d'un inspecteur des Ponts et Chaussées, ...cousin de l'illustre mathématicien qui porta le même nom que lui, M. Raymond Poincaré se prépara solidement à la vie en conquérant la licence ès-lettres et le doctorat en droit ; jeune avocat, il débuta au barreau dès son retour du régiment, en prononçant en 1883, en qualité de premier secrétaire de la conférence des avocats, un discours très remarqué.

Elu député de la Meuse le 31 juillet 1887, M. Raymond Poincaré ne tarda pas à montrer de très hautes qualités : rapporteur de projets de loi importants, il se fit remarquer par son esprit méthodique et précis...

... Sa compétence en matière financière éclata aux yeux de tous. Rapporteur général du budget en 1892, M. Poincaré était dès lors désigné pour un portefeuille ministériel ; il obtint celui de l'instruction publique dans le ministère Dupuy.

Ministre des Finances dans le cabinet Ribot, M. Poincaré se vit offrir la présidence du conseil en 1889 ; il laissa à Waldeck-Rousseau le soin de former le cabinet ; plus tard, après avoir été de nouveau ministre des finances dans le cabinet Sarrien, il se vit de nouveau proposer, après la chute de M. Cailiaux, la direction des affaires publiques ; il accepta la lourde responsabilité du pouvoir ; on sait avec quelle hauteur de vues, avec quelle compétence, avec quelle autorité il a su, comme ministre des affaires étrangères, représenter la France aux yeux du monde, dans des temps dont on peut dire qu'ils ont été difficiles.



## Il faut une sanction (Le Bas-Breton, 18 juillet 1914)

M. Charles Humbert vient de faire devant le Sénat, les révélations les plus graves au sujet de l'organisation matérielle de notre défense nationale. Pendant plus de deux heures, les sénateurs atterrés ont entendu le plus formidable réquisitoire qui ait jamais été dressé contre le grand état-major... C'est lui le véritable et le seul coupable des erreurs, des oublis et des invraisemblables malfaçons dénoncés par le sénateur de la Meuse.

... Dès le mois de décembre 1912, il avait prévenu le ministre de la Guerre de l'état d'infériorité dans lequel nous nous trouvions vis-à-vis de l'Allemagne, et c'est seulement au début de 1913 que l'opinion publique, émue par la campagne menée dans certains journaux, entraîna à sa suite le gouvernement. Mais il se produisit alors un fait inouï... Au lieu de parer immédiatement aux lacunes signalées par M. Charles Humbert, l'état-major fit dévier la question, et l'effort de réorganisation porta uniquement sur la durée du service militaire.

Que s'est-il passé en effet ? La loi de trois ans avait été présentée au gouvernement comme la panacée à toutes nos faiblesses et comme la seule réponse à faire à l'effort militaire allemand... Ce faisant, il masquait le véritable danger, celui-là d'ordre technique, et dont il était responsable, l'insuffisance de l'organisation matérielle de notre défense nationale. M. Charles Humbert a montré les défections de notre système de fortifications, l'impuissance de notre artillerie..., la faiblesse de nos ressources et de nos moyens de ravitaillement ; il a signalé que nos canons n'avaient pas assez d'obus, que nos fantassins portaient sans chaussures, sans tentes-abris, sans cuisines roulantes, et qu'ils exerçaient sans camps d'instruction. Il a démontré ... que nos équipages de pont dataient de 1885 ....

## M. Jaurès assassiné (Le Bas-Breton, 8 août 1914)

M. Jaurès, le grand chef du parti socialiste, a été assassiné vendredi 31 juillet, à Paris. M. Jaurès dînait vers 9h30, au café du Croissant, avec MM. Renaudel, Poisson, Longuet et Andrieux, députés socialistes unifiés ; Daniel Renoult et plusieurs rédacteurs de « L'Humanité ».

Le leader socialiste était assis, à l'intérieur de cet établissement, sur une banquette à côté de la glace donnant sur la rue Montmartre. Il racontait, à ce moment, les résultats de son voyage à Bruxelles, quand soudain, vers 9h45, le rideau qui se trouvait derrière lui fut soulevé légèrement. Une main passa, tenant un revolver braqué à quelques centimètres de la tête du directeur de « L'Humanité ». Avant que les amis de M. Jaurès aient pu détourner l'arme, deux coups partirent à la tête. Sans prononcer une parole, M. Jaurès inclina un peu le buste et s'affaissa... L'émoi fut général. M. Poisson, qui était assis devant lui, d'un bond se précipita dehors et bondissait sur l'agresseur, qu'il maintenait jusqu'à l'arrivée des agents...

L'auteur de cet acte inqualifiable, que tous les honnêtes gens sans distinction de parti seront unanimes à réprouver, est un nommé Raoul Vilain, âgé de 28 ans, fils du greffier en chef du tribunal de Reims.



## Nouvelles de soldat (Carte de Yves Banguion, agriculteur, de Quélenec, à son cousin)

Nantes le 26 septembre 1913

Cher Cousin,

Je t'écris ces quelques lignes de Nantes pour te demander comment que cela va au pays et surtout pour me distraire un peu de l'ennui dans lequel nous plonge notre rabiote. Nous sommes réservistes depuis le 24 et c'est bien dommage qu'il faut rester jusqu'au 8 novembre. Je ne serai pas à la foire de St Luc malheureusement, mais je te désire toujours beaucoup d'amusement pour ce jour. Maintenant as tu poussé une visite jusque là et comment s'est elle passée ?

En attendant réponse je finis en te serrant une bonne poignée de mains et en te demandant comment s'est faite la récolte de blé noir. Pour moi, je crois que cette céréale doit être bien ramassée si le temps là-bas a été aussi beau qu'ici. Puisque la France nous garde 1 mois ½ en rabiote qu'elle nous compte cela pour 1 période de 23 jours ou du moins qu'elle nous paye comme les engagés qui ont plus de 2 ans de service, mais probablement il n'en sera rien de tout cela et la pauvre classe 10 souffre injustice vis à vis des autres classes. Ton cousin Yves, à 42 jours quand même !



Le monde entier, plein d'espérance, suit le vol des oiseaux de France.

## Courrier de Paul Kerbrat à sa sœur et à son beau frère, 31 juillet 1914

Cher beau-frère et chère sœur,

La France a fait un appel des militaires permissionnaires. Mardi, comme les autres il m'a fallu rejoindre mon régiment ; à minuit, j'arrivais à Vannes. Ceux de la maison était bien inquiétés à me voir partir quoique je rigolais. Le matin on va à l'exercice comme d'habitude, le soir on se prépare à la mobilisation. Hier on a fait une marche manœuvre, un capitaine remplaçait le commandant qui a été rappelé au ministère de la guerre mardi. Il nous a fait cavaler comme des chevaux, la vache. Par ici il fait un temps superbe. La moisson est presque tout charroyée. Je suis en bonne santé. Je pense que tu es de même. Ton frère qui ne t'oublie pas. Paul

## Mariage de Gabriel Banguion à la mairie de Pleyben, le 21 juillet 1914

Entre : BAUGUION Gabriel Marie, né le 29 décembre 1887 à Châteaulin, profession de cultivateur, domicilié à Quélenec en Châteaulin, fils majeur de Banguion Jean et de Beullier Marie Anne, décédée, Et : KERBRAT Anne Marie, née le 17 février 1892 à Pleyben, profession de cultivatrice, domiciliée à Kerscouarnec en Pleyben, fille majeure de Laurent Kerbrat et de Marie Anne Féon.



Ce même mois de juillet 1914, le maire de Châteaulin a célébré les mariages de Jean-Pierre Le Guern, cultivateur avec Marie-Anne Poulmarch, cultivatrice et de Jean-Marie-René Moré, tailleur d'habits avec Marie-Jeanne Kériveren, couturière.

Bulletin « Châteaulin 14-18 » N°1

Directeur de la publication : JL Feillant

Editeur : Mémoires de Châteaulin

Mairie, 15 quai Jean Moulin

29150 Châteaulin

Tél : 02 98 16 07 11

Mél: [memoires.chateaulin@laposte.net](mailto:memoires.chateaulin@laposte.net)

Partenariat: Service Culturel Châteaulin

Impression: SOFAG Le Faou

Crédits photos : Mémoires de Châteaulin,

Annie Verveur, Jean-Luc Feillant

Prix au numéro : 2€

Abonnement : 20€

ISBN : 978-2-9529271-4-7

ISSN: en cours

Dépôt légal : juin 2014

## François-Ferdinand (Le Bas-Breton — 4 juillet 1914)

Une erreur s'est glissée en page 1 de l'éditorial. C'est en effet l'archiduc héritier d'Autriche, François-Ferdinand, et non François-Joseph (l'empereur) qui a été assassiné à Sarajevo. Laissons « Le Bas-Breton » nous conter les circonstances de l'assassinat:

*" L'archiduc héritier d'Autriche, François-Ferdinand, et sa femme, la duchesse de Hohenberg, ont été assassinés à Sarajevo (Bosnie). Deux attentats ont eu lieu. Le premier s'est produit comme les souverains se rendaient à l'Hôtel-de-Ville. Une bombe fut lancée contre leur voiture. L'archiduc la repoussa de la main et ne fut pas blessé, mais, en éclatant la bombe atteignit la seconde voiture du cortège et plusieurs personnes furent atteintes.*



*Après la réception de l'Hôtel-de-Ville, l'archiduc a fait le tour de la ville en automobile avec sa femme. Alors, un étudiant nommé Prinzip tira plusieurs coups de browning sur l'archiduc et l'archiduchesse que l'on transporta mourants, au Konak. Quelques instants après, ils expiraient.*

*Les auteurs des deux attentats ont été arrêtés. La foule les a presque lynchés.*

*Il est établi qu'un complot contre la personne de l'archiduc avait été tramé. Prinzip a fait des aveux.*

*L'empereur François-Joseph, âgé de 84 ans, averti du drame qui s'est passé, se mit à sangloter et à dire: C'est affreux! Aucune épreuve ne m'aura été épargnée!*

*Les enfants de l'archiduc sont exclus de la succession au trône, par suite du mariage morganatique de leur père. L'héritier de la couronne des Habsbourg se trouve donc être le fils du frère de l'archiduc, Charles-François-Joseph, neveu du défunt. Il est âgé de 27 ans et a épousé une princesse Zita de Bourbon-Parme. De ce mariage est né un fils en 1912.*

*A Sarajevo, des manifestations sanglantes entre Serbes et Croates se sont produites. La loi martiale va être étendue à toute la Bosnie-Herzégovine.*

*Certains journaux rendent la nation serbe responsable de l'attentat, parce que les assassins sont serbes.*

*Dès la nouvelle du crime, M. Poincaré, président de la République française, a adressé à l'Empereur un télégramme de sympathie. Au Parlement français, Chambre et Sénat, des adresses de sympathie ont été votées."*

## Avant la mobilisation générale

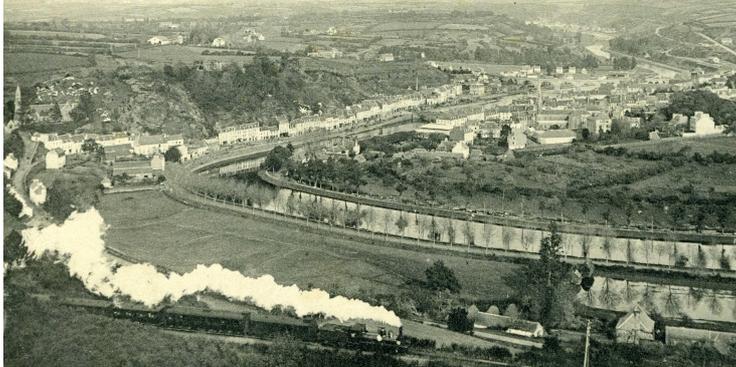
La loi Cissey, votée en 1872, instituait: "tout Français peut être appelé, depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de quarante...". Avec cette loi, le service militaire est de cinq ans, avec sélection par tirage au sort, mais aussi avec possibilité d'être réformé, remplacé ou exempté (chargés de famille...). En 1889, le service passe de cinq à deux ans. Le tirage au sort et les exemptions sont supprimés en 1905. Enfin, en 1913 le service remonte de deux à trois ans.

A la veille de la guerre donc, tous les hommes français doivent faire leur service militaire pendant trois ans, de l'âge de 21 ans à l'âge de 23 ans. Pendant les onze années qui suivent le retour à la vie civile (de 24 à 34 ans), ils font partie de la réserve de l'armée d'active, puis de 35 à 41 ans, ils sont affectés à l'armée territoriale, et enfin de 42 à 48 ans à la réserve de l'armée territoriale. Les régiments d'active sont généralement locaux. Ainsi de nombreux Châteaulinois se sont retrouvés dans le 118<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie basé à Quimper. Les territoriaux et les réservistes doivent participer à des périodes de manœuvre .



## Le chemin de fer, infrastructure majeure du plan de mobilisation

Le plan Freycinet mis en œuvre à partir de 1879 prévoit le développement du chemin de fer. L'un de ses objectifs, en grande partie atteint en 1914, est de relier par rail la totalité des sous-préfectures du territoire français. Quelques années plus tôt, en 1864 avait été inaugurée à Châteaulin la ligne Quimper-Châteaulin.



Supplément au N° 20 du Bulletin du 19 Juillet 1913.

Ministère des Travaux Publics, Anciens, 1906, Association de Construction

République Française

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

**LIGNE**

de

**CHATEAULIN A CAMARET**

Avec embranchement sur Le Fret

Département du Finistère

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

Commune de Grozon

Expropriation pour cause d'utilité publique

**TABEAU**

des offres judiciaires à faire en exécution de l'article 23 de la loi du 3 Mai 1884

PROPRIÉTAIRE	NUMÉRO	DESCRIPTION	LIBRE	ESTIMÉ	OFFRE	REMARQUES
M. P. P. P.	100	Parcelle n° 100, surface de 100 m², appartenant à M. P. P. P.	Libre	100	100	
M. P. P. P.	101	Parcelle n° 101, surface de 100 m², appartenant à M. P. P. P.	Libre	100	100	
M. P. P. P.	102	Parcelle n° 102, surface de 100 m², appartenant à M. P. P. P.	Libre	100	100	
M. P. P. P.	103	Parcelle n° 103, surface de 100 m², appartenant à M. P. P. P.	Libre	100	100	
M. P. P. P.	104	Parcelle n° 104, surface de 100 m², appartenant à M. P. P. P.	Libre	100	100	
M. P. P. P.	105	Parcelle n° 105, surface de 100 m², appartenant à M. P. P. P.	Libre	100	100	
M. P. P. P.	106	Parcelle n° 106, surface de 100 m², appartenant à M. P. P. P.	Libre	100	100	
M. P. P. P.	107	Parcelle n° 107, surface de 100 m², appartenant à M. P. P. P.	Libre	100	100	
M. P. P. P.	108	Parcelle n° 108, surface de 100 m², appartenant à M. P. P. P.	Libre	100	100	
M. P. P. P.	109	Parcelle n° 109, surface de 100 m², appartenant à M. P. P. P.	Libre	100	100	
M. P. P. P.	110	Parcelle n° 110, surface de 100 m², appartenant à M. P. P. P.	Libre	100	100	

Un décret du 8 décembre 1913 "portant règlement sur les transports stratégiques par chemin de fer" règle l'ensemble des problèmes permettant le transport rapide des troupes vers les zones de conflit. La loi dite "des 3 ans" avait fait passer les effectifs de l'armée d'active de 520 000 à 880 000 hommes (173 régiments d'infanterie, 59 d'infanterie coloniale et indigène, 89 de cavalerie, 87 d'artillerie, 11 de génie et des unités de service). Chacun des dépôt d'infanterie est complété par un régiment de réserve et un régiment territorial... Cette force est structurée en 22 corps d'armée affectés chacun à une région militaire. Il faut trois trains pour transporter un régiment d'infanterie ... et 117 trains pour un corps d'armée. Les lignes de Paris vers Nancy et Belfort ont été doublées pour permettre le transport rapide des troupes. A la mobilisation générale, l'armée d'active (les classes 1911, 1912 et 1913) est déjà dans les casernes. Ils sont rejoints dans un premier temps par les 2 200 000 hommes de la réserve (nés entre 1880 et 1890) et dans un second temps par les 700 000 hommes de la territoriale. La Bretagne Nord avec les Côtes du Nord, la Manche et l'Ille-et-Vilaine faisait partie de la 10<sup>ème</sup> région militaire (10<sup>ème</sup> corps d'armée) et la Bretagne Sud avec le Finistère, le Morbihan, la Loire Inférieure et la Vendée de la 11<sup>ème</sup> région militaire (11<sup>ème</sup> corps d'armée). Avec les 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> corps d'armée, ils font partie de la 5<sup>ème</sup> armée commandée par le général Charles Lanrezac.

Le Réseau Breton, arrivé à Châteaulin en 1906, a contribué à l'acheminement des mobilisés. La ligne Châteaulin Camaret ne sera achevée qu'en 1925.

## Le plan XVII

En 1913, le général Joffre, chef de l'état major général de l'armée établit le plan de mobilisation, l'organisation des armées et le plan des premières offensives. Ce plan est appelé plan XVII. Le rôle confié à la marine se réduit à interdire la Manche aux navires allemands, protéger les côtes et assurer le convoi des troupes venant d'Afrique. Le plan est bâti sur le principe d'une offensive à outrance grâce à une avance rapide de l'infanterie soutenue à minima par l'artillerie (un conflit court et des pertes humaines importantes et inévitables). Joffre prévoyait que l'affrontement aurait lieu aux frontières de l'Alsace-Lorraine et que les Allemands ne passeraient pas par la Belgique...

